

Immeubles rue Violet - Concession administrative de locaux au profit de l'Association «Les Compagnons du Devoir» - Avenant au contrat de la délégation de service public passé avec l'Association Rive Boutique de Gestion

M. LE MAIRE, Rapporteur :

1 - Concession administrative de locaux au profit de l'Association «Les Compagnons du Devoir» sur un atelier rue Violet

Les Compagnons du Devoir forment des jeunes dans les métiers du bâtiment et de l'industrie. Ils pratiquent la formation par alternance. Par ailleurs, certains compagnons choisissent de se perfectionner grâce au «tour de France». Ils souhaitent s'implanter durablement sur Besançon et constituer une délégation régionale.

Prioritairement, les Compagnons du Devoir sont en recherche d'un local afin d'y installer leur atelier d'apprentissage. Après un examen approfondi de leur demande et la proposition de quelques solutions, le bâtiment annexe rue Violet, contigu à l'ex- pépinière, leur a été proposé.

Cette mise à disposition s'inscrit dans une recomposition du devenir du site de la rue Violet à la suite de la décision municipale de ne retenir qu'un seul lieu pour la pépinière d'entreprises, celui de Palente. Les locaux compris dans ce périmètre vont peu à peu se libérer. Outre la proposition faite aux Compagnons du Devoir sur l'annexe, le bâtiment principal pourra être affecté à des activités développées par des entreprises d'insertion pour une partie, et pour l'autre, réservé à des petites entreprises issues ou non de la pépinière selon le principe de l'hôtel d'entreprises. Cet ensemble présenterait l'image d'un centre d'activités mixtes dévolu à des activités diverses et complémentaires dans l'esprit du développement de l'économie sociale et solidaire.

Inoccupé depuis plusieurs années, le bâtiment annexe a besoin d'être rénové. Le coût estimé des travaux s'élève à environ 200 000 F TTC, que les futurs occupants s'engagent à réaliser et à prendre financièrement en charge. Ces travaux -du propriétaire et du locataire- porteront sur la couverture du bâtiment, le désenfumage, l'électricité, la chaufferie (remise en état), la création d'un faux-plafond, de cloisonnements et de portes.

Compte tenu du montant des travaux supportés par les Compagnons et de la valeur locative de ce local estimée par les Domaines à 90 896 F (TTC) par an, il est proposé une occupation gratuite durant 3 ans et 3 mois à compter du 4 juillet 2000. Au-delà de cette période de 39 mois, le contrat sera reconduit automatiquement d'année en année, en contrepartie d'un loyer qui sera négocié à ce moment-là.

2 - Avenant à la Délégation de service Public de Rive Boutique de Gestion

La décision de mettre à la disposition des Compagnons du Devoir le local annexe induit une modification mineure dans le cadre de la délégation de service public qu'assure encore Rive Boutique de Gestion sur le site jusqu'à la fin de l'année 2000.

Il s'agit d'exclure de la gestion de délégation de service public, le local chaufferie, d'une superficie de 35,70 m², englobé dans le bâtiment principal et desservant uniquement le bâtiment annexe proposé aux Compagnons du Devoir. Cette modification est nécessaire pour des raisons tenant aux responsabilités et aux problèmes d'assurance des locaux. Il y a donc lieu de prévoir un avenant à la convention passée avec Rive Boutique de Gestion.

Après avis favorable de la Commission Economie, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer :

- la concession administrative de locaux au profit de l'Association «Les Compagnons du Devoir» dans les conditions énoncées ci-dessus,

- l'avenant à la convention Ville / Rive Boutique de Gestion, pour matérialiser le retrait du local chaufferie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, statue favorablement sur ces propositions.

Récépissé préfectoral du 12 juillet 2000.